



Association du port de plaisance  
de Kercabellec-Merquel  
Impasse du traict – 44420 MESQUER  
Bureau du port 02 40 42 61 78 – 06 30 37 52 54  
Courriel : [mouillagemerquel@orange.fr](mailto:mouillagemerquel@orange.fr)  
Site : <http://www.kercabellecmerquel.com/>

A Mesquer , le 05 septembre 2016

## **Compte rendu de l'assemblée générale annuelle de l'association du port de plaisance de Kercabellec-Merquel du vendredi 05 août 2016 à 20h30 salle de la vigne à Mesquer**

Ouverture de l'assemblée à 20h50 avec 84 adhérents présents et 19 pouvoirs de représentation.

Présence également de 7 usagers passagers n'ayant pas le droit de vote.

Membres du conseil d'administration présents : M. Diet, Cavaro, Gautier, Letourneux, Gallen, Hervouet, Chauvin, Gervot, Pichon.

Membres absents excusés : M. Bodin, Hillairet, Treille.

Présence du contrôleur aux comptes, M. Durand.

### **Préambule**

Président de l'association depuis 1 an, je vous ai communiqué un courrier dès ma prise de fonction. En l'absence de volontaire pour prendre la présidence, étant moi-même dans le bureau d'autres associations, j'ai quand même accepté de prendre cette fonction pour que l'association continue à vivre.

En place dans le bureau depuis quelques années, j'étais au fait de toutes les tâches relatives au fonctionnement de l'association.

Par cette nouvelle fonction j'ai épousé aussi les nombreuses responsabilités s'y rapportant. C'est une activité très prenante et vous êtes fréquemment au service des autres. Bref, cette fonction est quand même passionnante par les différents contacts et échanges qui se font naturellement mais aussi un peu envahissante en cette période estivale.

La prochaine élection du bureau déterminera si je suis amené à poursuivre cette fonction jusqu'à la fin de mon mandat à l'été 2017.

Merci de la confiance que vous m'accordez et de votre attention.

Avant d'aborder l'ordre du jour, j'ai une image qui me vient à l'esprit et que je tiens à vous exposer : Je vois un adhérent X arriver sur le terre-plein de Merquel en voiture ou en vélo c'est encore mieux.

Il se présente au ponton pour embarquer sur la navette qui va le conduire à son bateau amarrer sur un poste de mouillage.

Il pratique son loisir nautique et revient à terre en profitant à nouveau de la navette pour son déplacement.

Est-ce qu'il s'est posé la question de savoir comment tout ceci fonctionnait ? C'est ce que nous allons développer en partie dans l'ordre du jour que voici...

### **Ordre du jour**

- 1 - Conseil d'administration (CA)
- 2 - Rapport moral et d'activité
- 3 - Rapport financier
- 4 - Election du tiers sortants
- 5 - Rappels sur le fonctionnement du mouillage
- 6 - Projets 2017
- 7- Questions diverses.

## **I. Présentation du conseil d'administration (12 membres) par le président**

Chaque membre est en charge d'un secteur et peut faire partie d'une commission.  
Présentation d'un organigramme qui donne la fonction de chacun des membres.

## **II. Présentation du rapport moral et d'activité par le président**

### 21. Navette

- Les pilotes de la navette travaillent en CDD saisonnier 6 et 5 mois, ils sont gérés uniquement par l'association.
- En septembre 2015, réalisation du document unique de prévention, document important pour la protection des personnels.
- Le 14 octobre 2015, inspection de la navette et ses accessoires par les affaires maritimes de Saint-Nazaire qui ont procédé à une 2ème inspection le 07 avril 2016 pour la visite de coque avant mise à l'eau. Permis de navigation prorogé jusqu'en avril 2018.
- Le 15 octobre 2015, sortie de l'eau de la navette avec un grand nettoyage avant hivernage.
- En janvier 2016, le permis de circulation permettant la conduite de l'embarcation par nos pilotes actuels a été renouvelé pour un an.
- En mars 2016, réalisation d'un calendrier des horaires de la navette.

### 22. Contrôle des postes de mouillage

Les 26 et 27 novembre 2015, l'ensemble des postes de mouillage ont été contrôlés pour déterminer les travaux à effectuer avant la saison 2016. Opération importante qui nécessite une attention particulière.

### 23. Travaux effectués

Les bénévoles de l'association, membres du CA renforcés de 2 adhérents, ont effectué 4 séances de travaux sur la zone de mouillage, 2 début février et 2 début mars, consistant à la maintenance de certains postes de mouillage.

Il a été procédé aux remplacements suivants :

- a) En 3 points : 13 chaînes de 14 en 5 m – 35 manilles – 2 bouées et bouts.
- b) Bouées A à G : 6 chaînes de 18 en 6 m – 26 chaînes de 18 en 5 m – 64 manilles.
- c) Bouées H à N : 3 chaînes de 14 en 5 m – 14 chaînes de 14 en 4 m – 34 manilles.
- d) 7 postes de mouillage (7 corps-morts, 14 chaînes de 30 et 18 en 6 m - 21 manilles).

Lors de cette maintenance nous avons été assistés par les entreprises MABO de Piriac et BERTHO NAUTIQUE de Mesquer avec des coûts totalement supportés par l'association.

Mensuellement à chaque grande marée, dans la mesure du possible, nous procédons à un contrôle visuel des postes de mouillage.

### 24. Recrutement d'un nouveau pilote de navette

Suite au départ de Mme Annie DENIGOT, en mars nous avons été dans l'obligation de recruter un nouveau personnel par l'intermédiaire de pôle emploi. Il s'agit de Pierre GRANDPRE, de Mesquer, qui donne satisfaction jusqu'à maintenant.

### 25. Le 14 avril 2016, mise à l'eau de la navette après son réarmement et sa visite de coque par les affaires maritimes. La navette commence son service le vendredi 15 avril avec Christian.

### 26. Ramassage des cailloux le samedi 23 mai, 150 participants

Comme les années précédentes, les adhérents de l'association ont été conviés au traditionnel ramassage de cailloux sur le secteur Sud de la zone de mouillage avec des limites d'intervention. Nous avons en soutien un engin tracto de la mairie piloté par un personnel expérimenté. Tout s'est déroulé sans incident.

### 27. Difficultés rencontrées

#### ➤ Ensablement de la zone de mouillage

Début avril 2016, 14 bennes de sable provenant de l'entrée du port de Kercabellec ont été à nouveau déposées à droite de la cale de la chapelle ayant des conséquences sur la zone de mouillage (création de bancs de sable et risques d'abordages entre certains bateaux à l'évitage). Nous avons réitéré notre demande formulée lors du dernier conseil portuaire du fait qu'elle n'a pas été suivie d'effet (mairie) et en proposant des lieux (plages de la commune) où ce sable peut être déposé sans frais particulier.

- Pénurie de carburant en mai et juin suite aux conflits sociaux nationaux  
En attendant un meilleur approvisionnement, des instructions ont été données aux pilotes de la navette pour limiter les mouvements et regrouper les transports (établissement de créneaux de transports).
- Fait divers, le 25 mai constatation d'une effraction sur la porte du blockhaus, aucun matériel dérobé.

#### 28. Améliorations et suivis – travaux effectués par les services de la mairie ou sous-traitant

- Balisage de l'accès au port de Kercabellec par des pieux rouges et verts  
Un balisage a été réalisé dernièrement et permet une meilleure visibilité pour l'accès, néanmoins un constat a été fait sur sa réalisation. Les pieux de balisage ne sont pas assez hauts et sont immergés sur les plus hauts coefficients, ce qui peut représenter un danger pour la navigation. Des propositions de modifications ont été faites à la mairie.
- Nouveau projecteurs en place éclairant la zone Sud du mouillage  
Un réglage des projecteurs par une société mandatée par la mairie est en cours pour un éclairage plus performant.
- Toilettes publiques femmes situées au bâtiment du port  
Problème de fermeture récurrent ; intervention de la mairie.
- Entretien espaces verts sur terre plein  
Espace à entretenir périodiquement ; intervention de la mairie.
- Présence de nombreux « nids de poule » sur la partie nord du terre-plein de Merquel (voir projet)  
Les trous présentant un risque pour les voitures et les promeneurs, les services de la mairie sont intervenus.
- Borne déchaussée autour du bureau du port  
Les services de la mairie son intervenus.

Merci aux services de la mairie pour ces nombreuses interventions.

#### 29. Activités nautiques et de loisirs

- Le samedi 09 juillet, matinée, concours de pêche inter-mouillages avec le soutien logistique de la mairie et la participation de la vedette SNSM de La Turballe.  
Classements : 1er prix M et Mme WIDMER du PPKM – Plus belle prise M TOSNA du PPKM – 1er port le PPKM – Bravo au port de Kercabellec-Merquel.

A cette occasion, une quarantaine de personnes ont pu embarquer à tour de rôle sur la vedette et le PPKM a remis un chèque de 200 € à la SNSM.

#### **SNSM - Cotisations donateurs de l'association du PPKM pour 2016**

Notre port totalise 85 donateurs soit 35 % des adhérents et passagers, c'est en légère augmentation par rapport à 2015 mais ça reste faible par rapport au nombre que nous sommes et pour cet organisme qui a besoin de nos dons. Ils ont besoin de nous comme nous pouvons avoir besoin d'eux ; ne les oubliez pas ! (votre don est toujours déductible de vos impôts).

- Le samedi 23 juillet, journée, rassemblement voile pour les membres de l'association, 14 voiliers et 38 personnes ont participé à ce rassemblement très apprécié, merci Gilles.
- Le dimanche 07 août, matinée, concours de pêche du mouillage de Merquel.
- Le samedi 20 août, journée, nouveau rassemblement voile pour les membres de l'association.

#### Approbation à l'unanimité du rapport moral et d'activité

### **III. Rapport financier présenté par le trésorier**

#### **31. Approbation des comptes de l'année 2015**

Le trésorier présente et commente les comptes d'exploitation 2015. Après 2 années en baisse, ils sont sur un équilibre budgétaire fragile en raison notamment de la procédure engagée en 2010 dont le résultat est sorti en juin 2015 avec un jugement favorable à l'association mais qui a subi un préjudice certain.  
On notera quand même une amorce de redressement significative (réserve financière 15 264 €).

Un adhérent (ex-président de l'association) fait remarquer que la redevance du bureau réglée auprès de la mairie depuis un peu plus de 10 ans n'a plus lieu d'être.

Effectivement, en 2005 par convention entre la mairie et le président de l'association de l'époque, dans le cadre de l'occupation du bâtiment, il a été instauré un montant annuel mis à la charge de l'association pour une durée de 10 ans. En 2013, cette convention a été prolongée jusqu'en 2016. Lors du dernier conseil portuaire (juin 2016) cette redevance a été remise en question par l'association. M. le maire a bien relevé le sujet en précisant que le mouillage, en tant qu'occupant et la mairie restant propriétaire des lieux, serait vraisemblablement astreint à payer un loyer.

Un courrier à destination de la mairie va être transmis pour demander la suppression de cette redevance et l'exemption d'un loyer.

Le contrôleur aux comptes présente son rapport de contrôle sur l'exercice 2015. Il précise n'avoir constaté aucune anomalie particulière dans les dépenses opérées et a pu apprécier la bonne tenue des écritures comptables.

Il considère que le niveau actuel des réserves financières de l'association est le minimum nécessaire eu égard aux différentes responsabilités qu'elle doit assumer. Pour sécuriser son fonctionnement général, pour les années avenir, il apparaît nécessaire d'augmenter cette réserve financière et de tenir chaque année des taux de cotisation appropriés.

**Vote et résultat : Approbation des comptes à l'unanimité.**

### **32. Situation du budget 2016**

La présentation des comptes par le trésorier fait ressortir une amélioration prévisionnelle du budget.

Les ressources relatives aux visiteurs est actuellement bien en deçà de 2015. Ceci est lié à la mauvaise météo du début de saison, la situation économique et sociale tendue du pays (loi travail), la pénurie d'essence... Mais du fait d'un investissement limité pour l'année en cours, d'une augmentation prévisible de visiteurs en août et septembre, ce budget devrait arriver à un équilibre assez positif.

### **33. Prévision de budget 2017**

Au regard du rapport du contrôleur aux comptes, des éléments rapportés ci-dessus, des salaires et charges sociales des passeurs en augmentation et des investissements prévus (changement moteur navette, frais de maintenance des postes de mouillage supérieurs à 2016, autres...) il est impératif d'augmenter les cotisations pour 2017.

### **34. Montant des cotisations 2017**

Suivant l'ensemble des comptes d'exploitation présentés et le rapport du contrôleur aux comptes, il est proposé à l'assemblée générale une augmentation de 6%. Il s'agit aussi d'un rattrapage des faibles augmentations des précédentes années. De plus, pour l'avenir nous devons être très attentifs aux coûts supplémentaires de la maintenance du mouillage (le bénévolat à ses limites), mais aussi à l'évolution de la dotation mairie/département pour toute la partie investissement à réaliser.

**Vote et résultat : 1 voix contre - adoption de la proposition à la majorité des voix.**

Candidature contrôleur aux comptes : M Durand n'étant plus adhérent de l'association depuis cette année ; il ne souhaite pas continuer sa fonction. Un appel à candidature est lancé auprès des adhérents présents (voir in fine).

Merci M. Durand pour tout le temps que vous avez donné à cette activité spécifique.

## **IV. Election du tiers sortant**

Renouvellement de 4 membres du conseil d'administration (M. Cavaro, Gallen, Hervouet, Treille) dont le mandat arrive à expiration. Ces 4 membres sortants se représentent.

Il n'est enregistré aucune candidature pour rejoindre le conseil d'administration.

**Vote et résultat : 91 votants ont participé à cette élection ; les 4 membres sortants se représentant sont élus.**

## **V. Rappels sur le fonctionnement du mouillage**

➤ Le changement de bateau : soit il conserve sa place si les caractéristiques ont très peu changé, soit une nouvelle place lui est attribué s'il y a disponibilité de poste, soit il n'est pas accueilli pour l'année en cours, voire les suivantes.

Attention nous sommes un port d'échouage (pas de « béquillage »), pour éviter tout désagrément, votre bateau doit être choisi en conséquence.

- Les amarres : elles doivent être en bon état et dimensionnées correctement suivant les caractéristiques du navire.
- La navigation à la voile : elle est interdite sur toute la zone de mouillage, les mouvements pour quitter ou rejoindre son poste de mouillage doivent se faire au moteur (obligation de sécurité).
- Vitesse à 3 nœuds dans le mouillage  
En dehors des mouvements de la navette et des autres embarcations sortant ou rentrant, prendre également en compte que certains bateaux sont très bougeant à leur poste de mouillage, à anticiper lorsque vous naviguez entre les bateaux ou dans les couloirs de lignes.
- Conditions de fonctionnement de la navette
  - Suivant le permis de navigation délivré par les affaires maritimes, zone de navigation et conditions météorologiques. Le pilote de la navette peut refuser de se rendre sur un poste de mouillage si les conditions sont défavorables, dans l'intérêt de tous, c'est une question de responsabilités.
  - Principe : Les pilotes de la navette sont responsables de la sécurité des personnes transportées. Ils sont seuls jugent des conditions d'accès à votre bateau, hauteur d'eau, houle.
  - Pas plus de 2 passagers par bateau aux heures d'affluence et si vous avez du matériel il faut venir le chercher au ponton.
- Stationnement sur le terre-plein de Merquel : c'est impérativement un véhicule par bateau, certains débordements ont été constaté à ce sujet. Si vous partez plusieurs jours, votre véhicule doit être stationné ailleurs.

## VI. Projets

- Pas de projet particulier ; nous devons déjà maintenir le bon état de fonctionnement des infrastructures et matériels en place, ce qui représentent déjà une certaine charge de travail et un coût.
- Changement du moteur de la navette pour la prochaine saison 2017.
- Cale terre-plein des annexes à Merquel  
La réalisation des travaux se fera en concertation avec la mairie et suivant les priorités en cours.
- Amélioration au niveau du terre-plein, partie nord. Une réfection est en discussion avec la mairie (2017).
- Remise en état de certaines souilles, des discussions avec la mairie sont en cours...

## VII. QUESTIONS DIVERSES

- Surveillances de nuit du PPKM par les adhérents  
Comme chaque début de saison, elles ont commencées timidement.  
En mai 3, en juin 11, en juillet 18, en août pour l'instant 10 ; soit 42 gardes comptant 84 personnes ? Nous sommes 215 adhérents. Cette participation est vraiment insuffisante par rapport au nombre de personnes concernées . Ce constat de participation à la vie associative entrera aussi en ligne de compte dans la prochaine attribution des postes (RI). Pour ceux qui n'ont pas encore assumé cette action, nous vous demandons un effort, c'est dans l'intérêt de tous.
- Nettoyage des bouées partie immergée (algues, coquillages) ; chacun doit procéder au nettoyage de sa bouée attribuée.
- Mise en place d'un plan d'évacuation des déchets suivant directives mairie (obligation environnementale)  
Recueil en cours d'établissement.
- 15 emplacements se sont libérés en 2016 dont 6 en 3 points.
- Exceptionnellement la navette fonctionnera jusqu'au 23 octobre au lieu de mi-octobre habituellement  
Ceci afin de permettre un temps supplémentaire de navigation au début des vacances scolaires et d'échelonner les sorties. C'est un coût supplémentaire pour l'association (passeur).

- Pour une bonne gestion du mouillage, nous avons besoin de connaître vos dates de mise à l'eau et sortie ainsi que les éventuelles absences de votre bateau sur le poste qui a été attribué.
- Règlement de police du port  
Dans l'attente d'un nouveau document de la mairie.
- Le 15 août 2016, à 15h00, cérémonie de retour de la cloche de la chapelle de Merquel. Il y aura une restriction d'accès au terre plein de Merquel pour les véhicules (arrêté en cours de communication).
- Devenir de la propriété ancienne colonie se trouvant actuellement dans une situation d'abandon. Nous avons prévenu la mairie sur les risques de voir les bâtiments squattés. Nous restons vigilant sur le sujet nous trouvant à proximité immédiate.
- Nouvelle organisation territoriale de la République – compétence des ports départementaux (Kercabellec-Merquel) ; il reste sous la compétence du département.

Pour conclure, les candidatures pour rejoindre le conseil d'administration sont toujours les bienvenues, même si le nombre de membre sortants se représentant correspond au besoin.

En l'absence de question, il est procédé à la clôture de l'assemblée générale annuelle

Nota : A la clôture de l'assemblée générale M. Hervé FLEURY (adhérent) propose sa candidature pour être contrôleur aux comptes. C'est avec plaisir que nous acceptons son volontariat.

Pour le CA  
Le président  
Philippe DIET